

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Les TD sont obligatoires, au-delà de 20% d'absence, l'étudiant se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles de contrôle continu. Les étudiants doivent émerger sur une feuille de présence à chaque TD. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant sur la base de ce document. En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal et ce quel que soit le statut de l'étudiant (régime général ou régime dérogatoire), l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'épreuve en question.

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)			
Existence d'une note seuil	à certaines UE		Note plancher de 8/20 au mémoire écrit de Master 2 ECUE 13.1
Règles de compensation (Master)	Compensation entre les UE		

3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
A partir de Mars	8 semaines de stage en Master 1 (2 mois)	15	
A partir de Mars	12 semaines de stage en Master 2 (3 mois minimum)	15	

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	non	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	non	
Module de préparation à l'insertion professionnelle	oui	Le master est indifférencié et comprend donc une part non négligeable de professionnalisation
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	sans objet	